

# INDEX

## Egalité Femmes/Hommes 2023

Toutes les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer leur **Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**, et le publier chaque année, au 1er mars.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs pour les entreprises de moins de 250 salariés. Si le résultat de l'Index est inférieur à 75 points, alors, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives sinon, elle s'expose à une pénalité financière pouvant aller jusqu'à 1% de sa masse salariale annuelle.

Chez **Mâcon Habitat**, depuis de nombreuses années, nous menons des actions concrètes en faveur de l'égalité femmes/hommes. Des postes à responsabilités sont occupés par des femmes. Au-delà des chiffres, nous veillons au quotidien à ce que chaque poste de l'entreprise puisse être occupé par n'importe qui, quel que soit son sexe.

L'Index de l'égalité professionnelle de **Mâcon Habitat** atteint la note de :

**84/100**



Service Ressources Humaines

211 rue Président Kennedy, Mâcon



contact@macon-habitat.com